

Une formation pratique animée par des experts pour avoir une vision opérationnelle des obligations RSE.

# RSE : audit énergétique, bilan CO2, quelles obligations réglementaires pour votre entreprise ?

Les enjeux du dérèglement climatique, les exigences européennes, et la Stratégie Nationale Bas Carbone de la France ont créé un contexte réglementaire en matière d'obligations environnementales complexe à décortiquer pour les entreprises. La Loi Climat et Résilience et la Loi d'Orientation des Mobilités en sont des illustrations récentes. L'objectif de la formation est de revenir sur les grandes obligations applicables en la matière en fonction de la typologie des entreprises et d'aborder les grandes échéances à venir.

## OBJECTIFS

Prendre connaissance des obligations en matière de RSE et comprendre le contexte qui les porte.

### INTERVENANT

A déterminer

### PUBLIC CONCERNÉ

- Gérant.e d'entreprise
- Juriste d'entreprise
- Responsable QSE, etc.

### PRÉ REQUIS :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour le suivi de cette formation.

### MODALITES ET DELAI D'ACCES A LA FORMATION

Jusqu'à 24 heures avant le début du module et en fonction des places restantes

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Etudes pratiques
- Mises en situation
- Réflexions de groupe
- Partage d'expérience
- Supports de formation remis

### SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement / certificat réalisation
- Quizz d'évaluation des connaissances
- Questions orales

## PROGRAMME DE LA FORMATION

Cette formation pose le contexte des obligations RSE en France et aborde les principales réglementations en la matière. Le but est de fournir au participant un panorama des obligations environnementales auxquelles est soumise son entreprise et de donner des outils de compréhension et d'analyse permettant de s'assurer de la conformité de ses activités.

Les obligations en matière d'audit énergétique et de bilan CO2 seront plus particulièrement développées.

### 1 – LE CADRE : RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES

- Définition de la RSE
- Rappel chronologique des grandes législations et leurs impacts
- Champ d'application, entreprises concernées

### 2– FOCUS SUR LES OBLIGATIONS

- Audit énergétique, bilan CO2, quelles différences ?
- L'Audit énergétique pour les entreprises de + de 250 salariés
- Le bilan CO2 pour les entreprises de + de 500 salariés

### 3– ALLER PLUS LOIN : LA RSE PROACTIVE

- Identifier les enjeux au sein de son entreprise
- Anticiper les obligations à venir
- Utiliser le levier des aides

## TARIFS

ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGI : 300 € HT  
NON ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGI : 500 € HT

## INSCRIPTIONS

CGI CAMPUS – 29-31 rue Saint-Augustin – 75002 Paris  
01 44 55 35 00 - mzolli@cgi-cf.com

DATE

29 septembre 2022

de 9h30 à 13h00

Format mixte : présentiel / distanciel



**A RETOURNER A LA CGI – Muriel MEZENEN ZOLLI**  
**18 rue des Pyramides 75001 Paris**  
**mzolli@cgi-cf.com –T 01 44 55 35 00**

**COORDONNEES**

NOM DE L'ENTREPRISE \_\_\_\_\_

SECTEUR D'ACTIVITE \_\_\_\_\_

FEDERATION DE RATTACHEMENT \_\_\_\_\_

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

FONCTION \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TELEPHONE \_\_\_\_\_ TELECOPIE \_\_\_\_\_

E-MAIL \_\_\_\_\_

CCN APPLIQUEE :  3044  3100  Autre, laquelle : \_\_\_\_\_

NUMERO SIREN \_\_\_\_\_

ASSISTERA à la journée de formation : « **RSE : audit énergétique, bilan CO2... quelles obligations pour votre entreprise ?** » le **29 septembre 2022** - **format mixte / présentiel - distanciel** :

en présentiel       en distanciel

(Pour toute question concernant l'accessibilité de la formation aux personnes handicapées merci de se référer à la rubrique « à propos » du site [www.cgicampus.fr](http://www.cgicampus.fr) )

Préalablement à la session de formation, merci de bien vouloir renvoyer **votre bulletin d'inscription accompagné d'un chèque correspondant au règlement :**

- soit, pour les formations sur **une demi-journée (9h30-13h00)** **Merci de cocher le montant vous concernant:**

**300,00 Euros HT (360,00 TTC) par formation (prix adhérent)**

ou

**500,00 Euros HT (600,00 TTC) par formation (prix non adhérent)**

<sup>1</sup> Dans l'hypothèse d'une prise en charge intégrale par l'OPCO AKTO, le chèque d'inscription vous sera restitué dès confirmation de la subrogation par l'OPCO

Quelles sont vos attentes en inscrivant votre salarié à cette formation ?

**FINANCEMENT** (MERCI DE COCHER LES CASES CI-DESSOUS VOUS CORRESPONDANT)

**Votre budget de formation est géré par un organisme collecteur (OPCO) :**

- Dans l'hypothèse où il s'agit de **l'OPCO AKTO** (anciennement Intergros - AKTO accompagne 32 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences dont la branche du commerce de gros), **le bulletin d'inscription est à renvoyer dûment renseigné, signé et comportant le tampon de la société à Mme Mezenen Zolli.**

**Plus besoin de convention de formation, votre bulletin d'inscription et la facture CGI CAMPUS émise auprès d'AKTO suffiront !**

- Dans l'hypothèse où l'entreprise relève d'un autre OPCO que AKTO, il faut qu'elle s'assure de la prise en charge auprès de son OPCO, puis renseigne le bulletin d'inscription à renvoyer directement à Madame Mezenen Zolli.

Merci de nous indiquer les coordonnées de votre organisme de formation.

NOM DE L'ORGANISME \_\_\_\_\_

NOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TELEPHONE \_\_\_\_\_ E-MAIL \_\_\_\_\_

**OU**

**Vous gérez vous-même votre budget de formation**

**DATE :**

**NOM :**

**SIGNATURE :**

**TAMPON DE LA SOCIETE :**

*Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 30% des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 48 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise. La CGI se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages dont l'effectif serait insuffisant.*